



# Vivre ensemble

## On choisit ses amis... pas ses voisins.

Quelques règles simples permettent de préserver des relations courtoises et un cadre de vie agréable pour tous.

### # Respect de l'environnement et des espaces privés

- Je n'allume pas de feux de jardin.
- J'entretiens mon terrain régulièrement (fauchage des hautes herbes) sans attendre une plainte.
- Je taille ma haie à la hauteur réglementaire.
- Je tiens compte de la météo, notamment du vent, lors de l'entretien de mes cultures.

### # Respect du calme et de la tranquillité

- Je respecte le sommeil et la tranquillité de chacun.
- Je modère le volume de ma télévision, de ma chaîne hi-fi et de mon autoradio.
- J'effectue mes travaux de bricolage et de jardinage à des horaires appropriés.
- Je fais mon possible pour limiter les nuisances sonores et olfactives, en particulier le week-end.

### # Animaux

- J'éduque mon chien afin d'éviter les aboiements intempestifs.
- Je ramasse les déjections de mon animal sur la voie publique.

### # Véhicules et circulation

- Je fais contrôler régulièrement le pot d'échappement de mes véhicules (voiture, moto, mobylette) afin de limiter le bruit.
- Lorsque je circule avec des engins agricoles encombrants, je prends toutes les précautions nécessaires pour ne pas gêner la circulation ni salir excessivement les routes.
- En zone rurale, les routes étant étroites, j'adapte ma vitesse et redouble de vigilance.

### # Lutte contre le bruit : horaires à respecter



- Afin de préserver la tranquillité de tous, les travaux bruyants (bricolage, tonte, etc.) sont autorisés uniquement aux horaires suivants :

**Jours ouvrables :**

8h30 – 12h00 et 14h00 – 19h30

**Samedi :**

9h00 – 12h00 et 15h00 – 19h00

**Dimanche et jours fériés :**

10h00 – 12h00 et 16h00 – 18h00

En respectant ces quelques règles de bon sens,

chacun contribue à une vie harmonieuse au sein de la commune.